

Mentions légales obligatoires

Document remis lors de l'envoi de la proposition

I. Réservation et paiements

A la signature du contrat, un acompte correspondant à 30% de la somme totale doit être versé pour confirmation dudit contrat. Le solde devant être effectué 40 jours avant la date du départ sans relance de notre part à réception de notre facture de solde.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage et règlera, de ce fait, les frais d'annulation dont il a été informé au moment de l'inscription (article L211-16). En cas d'inscriptions tardives, les prix peuvent être majorés par rapport aux conditions du contrat et les frais s'y référant seront à la charge du client. Si pour des raisons personnelles un participant souhaite un changement de dates, celui-ci pourrait entraîner des frais supplémentaires.

Le voyageur a le droit de résoudre le contrat avant le début du voyage ou du séjour sans payer de frais de résolution si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution du contrat ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. Dans ce cas, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire. L'appréciation de la survenance de ces circonstances reposera sur des éléments objectifs.

II. Annulation groupes

A) Annulation totale d'un groupe

Si la commande venait à être annulée par le client, l'acompte versé serait retenu par l'agence.

B) Annulation partielle au sein d'un groupe

Frais d'annulation par personne pour un désistement partiel :

- Plus de 120 jours du départ, 80 euros par place annulée
- De 119 jours à 60 jours du départ 20 % **du montant total**
- De 59 à 31 jours du départ 30 % **du montant total**
- De 30 à 21 jours du départ 45 % **du montant total**
- De 20 à 15 jours du départ 75 % **du montant total**
- Moins de 15 jours du départ 100 % **du montant total**

***Il est possible de souscrire auprès de Tours Square une garantie d'annulation. Cette garantie est nominative et elle ne rembourse en aucun cas les frais de dossier (**50 € par personne**), la franchise et les frais de visas. La liste des participants assurés doit nous parvenir impérativement dès l'inscription, faute de quoi, cette garantie ne pourrait être appliquée. Pour être validée toute annulation ou modification devra nous être adressée par écrit et signalée de façon distincte.

III. Formalités administratives et sanitaires

Les participants doivent être en possession des documents et avoir effectué les démarches sanitaires obligatoires précisés par la Société Tours Square avant la conclusion du contrat : passeport, carte d'identité en cours de validité, autorisation parentale selon la destination, carte de tourisme, ou visa, vaccins, traitement médical et de s'y conformer à ses frais. Il appartient au client signataire du contrat de bien vouloir informer les autres participants inscrits de se mettre en conformité avec les différentes formalités de douanes et sanitaires en vigueur sur les pays visités ou traversés à l'occasion d'escale ou transit. Les éléments communiqués par notre agence concernant les passages de frontières sont valables uniquement pour les ressortissants français. Pour les ressortissants étrangers, nous vous recommandons de vous adresser auprès de votre ambassade ou consulat. Pour plus d'informations, nous vous conseillons de consulter les sites suivants : <http://www.cimed.org> ; <http://www.pasteur.fr> , pour les questions de santé, ainsi que <http://diplomatie.gouv.fr>, pour les questions de sécurité. Si le voyage concerne des enfants mineurs, il appartient aux parents de se mettre en conformité avec les indications qui leur seront données. Les livrets de famille ne sont pas des pièces d'identité.

SARL TOURS SQUARE